

Légumes Bio

contrat avec abonnement 3/05/2023 au 25/10/2024

contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien

Thierry Vallarino Agriculteur (AB Ecocert), adhérent de « Les AMAP de Provence »
Les jardins de St Côme, chemin de La Roquette 83740 La Cadière d'Azur tél :06.23.12.88.28

Engagements respectifs

Le paysan s'engage à fournir chaque semaine, un panier de légumes bio de saison de sa propre récolte, cultiver sans pesticide, ni herbicides, dans le respect de la nature, donner une information régulière sur ses plantations, présenter sa ferme, d'être présent ou représenté lors des livraisons,

L'amapien s'engage à régler le montant de la saison à l'avance, **chèque à l'ordre de Thierry Vallarino** venir chercher son panier chaque semaine aux heures de livraisons, le panier oublié, n'est ni remboursé, ni remplacé, apporter un sac ou panier pour récupérer ses légumes, Effectuer au moins deux permanences pendant la saison, partager avec le paysan les risques dus aux phénomènes climatiques, biologiques et ravageurs.

Livraison le vendredi de **17h à 18h** au 175 boulevard de Marseille

A la semaine (26 semaines) ou tous les quinze jours (13 semaines)

Panier de légumes	Pour 2/3 personnes	20,00 €
--------------------------	---------------------------	----------------

La saison est payable à l'avance, **les chèques sont mis à encaissements le 5 du mois.**

* rupture du contrat possible pour des raisons exceptionnelles et après accord entre les parties. Exemple : déménagement, décès, difficultés financières pour l'amapien. Perte de foncier ou catastrophe naturelle pour l'agriculteur. Le mois en cours est dû.

Référente de liste : Brigitte : amapbandol@gmail.com

Paysan en AMAP et amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser 17€ pour l'année à l'AMAP de Bandol (dont 10€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : lesamapdeprovence.org)